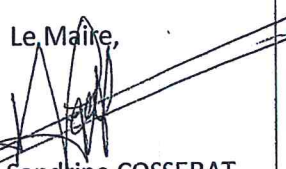


Commune de VOLONNE



MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- ANNEXES -

PLAN LOCAL D'URBANISME (<i>Approuvé</i>)	PROCÉDURES POSTÉRIEURES À L'APPROBATION du P.L.U.	MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 - APPROBATION -
PLAN LOCAL D'URBANISME Approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Commune de VOLONNE <u>En date du : 20 JUIN 2013.</u>	Modification Simplifiée N° 1 Approuvée par délibération du Conseil Municipal de la Commune de VOLONNE <u>En date du : 15/12/2016.</u>	"VU, pour être annexé" à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Volonne <u>En date du : 15/12/2016.</u>  Le Maire,  <u>Sandrine COSSERAT.</u>

AVIS AU PUBLIC**Modification Simplifiée N° 1
du Plan Local d'Urbanisme****Mise à disposition du Dossier au Public**

Le public est informé que par délibération (DE. N° 08/161019), en date du 19 Octobre 2016, le Conseil Municipal de Volonne a prescrit une modification "simplifiée" N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Cette délibération est affichée en Mairie et peut être consultable.

Le dossier relatif au projet de modification "simplifiée" du P.L.U. ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public -en Mairie- pendant un (01) mois : du Lundi 14 Novembre 2016 au Mardi 13 Décembre 2016 (inclus), aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Cet avis et le dossier de consultation seront également consultables sur le Site Internet de la commune : www.mairie-volonne.fr ---

À l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal de Volonne sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification "simplifiée" N° 1 du Plan Local d'Urbanisme.



Le 28.10.2016

Le Maire / Sandrine COSSERAT.

→ PIÈCE ANNEXÉE au
Dossier PLU / Modification Simplifiée n° 1

*(RÉF. : Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de Volonne, en date du 15/12/2016)*



704055

COMMUNE DE VOLONNE (04290)

AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise à disposition du Dossier au Public:

Le public est informé que par délibération (D.E. N° 08/161019), en date du 19 Octobre 2016, le Conseil Municipal de Volonne a prescrit une modification « simplifiée » N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Cette délibération est affichée en Mairie et peut être consultable.

Le dossier relatif au projet de modification « simplifiée » du P.L.U. ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public - en Mairie - pendant un (01) mois : du Lundi 14 Novembre 2016 au Mardi 13 Décembre 2016 (inclus), aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Cet avis et le dossier de consultation seront également consultables sur le Site Internet de la commune : www.mairie-volonne.fr

À l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal de Volonne sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification « simplifiée » N° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le 28.10.2016
Le Maire / Sandrine COSSERAT.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

702625

SIAMGUY DISTRI
Avenue des Blaches Gombert
04160 CHATEAU-ARNOUX
807 870 134 RCS MANOSQUE

ERRATUM - DISSOLUTION

Dans l'avis de publication du 30/08/2016, il fallait lire une décision de L'AGE en date du 8 février 2016 ; et non du 29 février 2016.
Le reste est inchangé.

Pour Avis

PROFIL ACHETEUR

proposé par

La Provence

www.laprovincemarchespublics.com

Cette solution complète est conforme à l'article 56 du CMP sur la dématérialisation des marchés publics

➔ **PUBLIEZ VOS AVIS DE MARCHÉS directement sur les**
éditions électroniques et papier de La Provence.

Annonces légales

consultation.

COMMUNICATION DES PIÈCES DU DOSSIER :

Le dossier est à télécharger sur le site www.marches-securisés.fr (inscription gratuite)

Dans le cas où un candidat rencontrerait des difficultés lors du téléchargement, il pourra contacter l'ASSISTANCE HOTLINE du site au 0825 745 746.
La marche à suivre pour présenter une candidature et offre est indiquée dans le règlement de consultation.

DURÉE DU MARCHÉ : 1 an renouvelable 3 fois

DATE PRÉVISIONNELLE DE COMMENCEMENT DU MARCHÉ : janvier 2017

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Il fallait lire le 16 novembre 2016 à 12h00 et non le 9 novembre 2016 à 12 heures, délai de rigueur.

RENSEIGNEMENTS : marches@logirem.fr

703343



130001 LOGIREM

AVIS DE CONSULTATION

PROCÉDURE OUVERTE

MAÎTRE D'OUVRAGE : S. A. LOGIREM — 111 boulevard National — 13003 MARSEILLE

OBJET DU MARCHÉ : « Remplacement des menuiseries extérieures Résidence « La Bourgade »
Place de Pellegrin 13821 La Penne/Huveaune »

MODE DE PASSATION DES MARCHÉS : Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

FORME DU MARCHÉ : Marché à prix global et forfaitaire, ferme et non actualisable.

Les variantes ne sont pas autorisées.

L'opération est divisée en LOT UNIQUE.

LOT 1 : menuiserie extérieures

L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :

La capacité des candidats sera déterminée au regard des éléments suivants :

L'OFFRE ÉCONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE SERA APPRÉCIÉE EN FONCTION DES CRITÈRES DE JUGEMENT ÉNONCÉS CI-DESSOUS :

- 1 - Prix des prestations 55 %
- 2 - Valeur technique 40 %
- 3 - Réduction des délais 5 %

La valeur technique de l'offre sera appréciée à partir d'un mémoire technique

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des références attestant de sa compétence à réaliser les prestations objet de la présente consultation.

COMMUNICATION DES PIÈCES DU DOSSIER :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRES JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE FINANCIER ET TECHNIQUE

Situation juridique - références requises

1. Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (IV DC1)

2. Déclaration du candidat (Modèle DC2)

3. La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redresse judiciaire

4. La déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat lus qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de soumissionner prévues dispositions de l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

5 Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société compris si nécessaire ceux retraçant les délégations ;

- Capacité économique - références requises

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises

1. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'implication du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

2. Déclaration indiquant le matériel et l'équipement dont le candidat dispose la réalisation de marchés de même nature.

3. Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les marchés les plus importants.

4. Les certificats de qualification.

5. Présentation des CV du personnel qui travaillera pour le marché.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1 TYPE DE PROCÉDURE : Appel offre à procédure adaptée MAPA

IV.2 DES CANDIDATS ONT-ILS DÉJÀ ÉTÉ SÉLECTIONNÉS ?
NON

IV.3 CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1° Valeur technique de l'offre, pondération : 70%

2° Délais, pondération 15%

3° Prix des prestations, pondération : 15 %

IV.4 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.4.1 DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Vendredi 25 novembre 2016 Heure 12 H 00

IV.4.2 LANGUE(S) POUVAANT ÊTRE UTILISÉE(S) DANS L'OFFRE

DEMANDE DE PARTICIPATION : Français

IV.4.3 DELAI MINIMUM PENDANT LEQUEL LE SOUS-MISSIONNAIRE

TENU DE MAINTENIR SON OFFRE

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1 S'AGIT-IL D'UN AVIS NON OBLIGATOIRE: NON

V.2 DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 28/10/2016



(b)

COPIE

AVIS AU PUBLIC

Modification Simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme Mise à disposition du Dossier au Public

Par délibération (DE. N° 08/161019), en date du 19 Octobre 2016, le Conseil Municipal de Volonne a prescrit une modification "simplifiée" du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

- **La procédure de modification simplifiée concerne les points suivants :**
 - Modifier la délimitation entre les zones UA et UB pour les rendre plus cohérentes au regard de la nature des constructions existantes, de leur densité et de la définition de ces zones.
 - Mettre en cohérence plusieurs articles relatifs à la zone UB.
- Le dossier de la modification "simplifiée" N° 1 du P.L.U., ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront **mis à la disposition du public -en Mairie- pendant un (01) mois : du Lundi 14 Novembre 2016 au Mardi 13 Décembre 2016 (inclus)** - du Lundi au Vendredi (aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie).
- Cet avis et le dossier de consultation seront également consultables sur le Site Internet de la commune : www.mairie-volonne.fr
- À l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal de Volonne sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification "simplifiée" N° 1 du Plan Local d'Urbanisme.



Le Maire / Sandrine COSSERAT.



téléphonique au 04 92 64 07 57

COPIE



Volonne

Enfance

Vie quotidienne

Cadre de vie

Nouveautés PLU
tourisme & culture

Projets

PLU

Contact



Accueil / Nouveautés PLU

Avis au Public – Modification Simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération (DE. N8/ 161019), en date du 19 octobre 2016, le conseil municipal de Volonne a prescrit une modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Voir ci-dessous l'avis de mise à disposition du dossier au public et du dossier de consultation:



Département des Alpes-de-Haute-Provence

Commune de
VOLONNE

AVIS AU PUBLIC

Modification Simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Mise à disposition du Dossier au Public

Par délibération (DE. N° 08/161019), en date du 19 Octobre 2016, le Conseil Municipal de Volonne a prescrit une modification "simplifiée" du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

- La procédure de modification simplifiée concerne les points suivants :
 - Modifier la délimitation entre les zones UA et UB pour les rendre plus cohérentes au regard de la nature des constructions existantes, de leur densité et de la définition de ces zones.
 - Mettre en cohérence plusieurs articles relatifs à la zone UB.
- Le dossier de la modification "simplifiée" N° 1 du P.L.U., ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public *-en Mairie-* pendant un (01) mois : du Lundi 14 Novembre 2016 au Mardi 13 Décembre 2016 (inclus) - du Lundi au Vendredi (aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie).
- Cet avis et le dossier de consultation seront également consultables sur le Site Internet de la commune : www.mairie-volonne.fr

➤ A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal de Volonne sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification "simplifiée" N° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

(SG/DOS. PLU - OCT.2016)



Le Maire / Sandrine COSSERAT.

COPIE

Cliquez ici pour prendre connaissance de l'extrait des délibérations du conseil municipal:
VOL. DE. N° 08-161019 (Sce du 19102016)



Ci-dessous le dossier de consultation

Ce dossier de consultation publique est consultable en cliquant sur les liens ci-dessous réservés à cet effet, mais est également consultable en Mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 13/12 au soir.

(1) Dossier de consultation du public + Sommaire / Dossier:

1-vol-plu-modif-simplifiee-n-1

(2) Délibération du Conseil Municipal + Délibération du C. Municipal:

2-vol-plu-modif-simplifiee-n-1

(3) Avis au Public + (a) Avis-Presses & (b) Avis-Affichage : Mairie & Panneaux d'Affichage: **3-vol-plu-modif-simplifiee-n-1**

(4) Notice de Présentation – Exposé des Motifs + Notice de Présentation – Exposé des Motifs (Pièce n° 1): **4-vol-plu-modif-simplifiee-n-1**



(5) Registre des Observations du Public
+ Page de garde du Registre des
Observations du Public (Pièce n° 2):
5-vol-plu-modif-simplifiee-n-1



COPIE



Tél. 04 92 64 07 57

Fax 04 92 64 44 41

E-mail : mairie.volonne@wanadoo.fr

MAIRIE de VOLONNE

04290

Le 09 Novembre 2016.

Madame le Maire de VOLONNE,

DESTINATAIRES

(IN FINE)

1004/RC.2016

(SG/DOS. URBA./MODIF. SIMPLIFIÉE N° 01/10-2016)

. **OBJET** : VOLONNE / URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME.
(Modification "simplifiée" N° 1)

. **RÉF.** : Délibération du Conseil Municipal de Volonne.
(DE. N° 08/161019 – Séance du 19 Octobre 2016)

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous communiquer *-en pièce jointe-* le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Volonne.

Par ailleurs, je vous invite à me communiquer vos éventuelles remarques sur ce projet.

Vous souhaitant bonne réception du présent envoi,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le MAIRE (absente),
L'adjoint (M)



Le Maire,
Sandrine COSSERAT.

Jean-Paul MALDONADO.

. P. J. : 01 Dossier.

→ **DESTINATAIRES** (N/Lettre du 09.11.2016) :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, à (04000) DIGNE-LES-BAINS.
- ✓ Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de & à (04300) FORCALQUIER.
- ✓ Madame la Directrice Départementale des Territoires, à (04000) DIGNE-LES-BAINS.
- ✓ Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Alpes de Haute-Provence), à (04000) DIGNE-LES-BAINS.
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Régional de « Provence-Alpes-Côte d'Azur », à (13000) MARSEILLE.
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, à (04000) DIGNE-LES-BAINS.
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence, à (04000) DIGNE-LES-BAINS.
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence, à (04000) DIGNE-LES-BAINS.
- ✓ Monsieur le Président des Chambre des Métiers des Alpes de Haute-Provence, à (04000) DIGNE-LES-BAINS.
- ✓ Monsieur le Président de l'I.N.A.O., à (83000) HYÈRES.
- ✓ Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Moyenne-Durance, à (04160) CHÂTEAU-ARNOUX/ST AUBAN.
- ✓ Madame la Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) des Alpes de Haute-Provence, à (04000) DIGNE-LES-BAINS.

Gerard REI ROSA - Mairie VOLONNE

De: Mairie VOLONNE
Envoyé: mardi 15 novembre 2016 18:55
À: benoit.lucidor@alpes-de-haute-provence.gouv.fr; 'laurent.halley@sante.gouv.fr'; 'christophe.gay@sante.gouv.fr'; 'shauser@ahp.chambagri.fr'; 'accueil@digne.cci.fr'; 'chmetiers@cm-04.fr'; 'm.chaix@le04.fr'; 'm.porlevet@le04.fr'; 'b.queyrel.urba@wanadoo.fr'; STAP04 (stap04.paca@culture.gouv.fr); 'p.jadault@inao.gouv.fr'
Cc: walkowski.jr@gmail.com; Muriel MACHADO - Mairie VOLONNE
Objet: VOL. / P.L.U. - Modification "Simplifiée" n° 1 ((Dossier de Consultation).
Pièces jointes: VOL. URBA. PLU - MODIF. SIMPLIF. N° 1 (Dos. Consultation).pdf

Importance: Haute

Suivi:

Destinataire

Réception

benoit.lucidor@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

'laurent.halley@sante.gouv.fr'

'christophe.gay@sante.gouv.fr'

'shauser@ahp.chambagri.fr'

'accueil@digne.cci.fr'

'chmetiers@cm-04.fr'

'm.chaix@le04.fr'

'm.porlevet@le04.fr'

'b.queyrel.urba@wanadoo.fr'

STAP04 (stap04.paca@culture.gouv.fr)

'p.jadault@inao.gouv.fr'

walkowski.jr@gmail.com

Muriel MACHADO - Mairie VOLONNE

Remis: 15/11/2016 18:55

COPIE

(RÉF. : Délibération du C.M. de Volonne -DE. N° 08/161019- Séance du 19.10.2016)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'affaire visée en rubrique, veuillez trouver, en pièce jointe, 01 exemplaire :

- de la lettre d'accompagnement (en date du 09/11/2016).
- du dossier de consultation s'y rapportant.

Par courrier séparé, 01 ex. dudit dossier de consultation vous a également été adressé.

Vous souhaitant bonne réception du présent envoi,
Cordialement / Le Secrétariat Général.

► **AFFAIRE SUIVIE PAR** : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (M. Gérard REI-ROSA).

► (**MAIRIE** = Tél. 04 92 64 07 57/Standard – Tél. 04 92 64 47 22/LD – Tél. 04 92 64 44 41/Fax – Mail : mairie.volonne@mairie-volonne.eu)